

Mutation d'exploitation d'estivage pour 2022

En cas de changements dans votre exploitation d'estivage (mutation) pour cause de cessation d'activité, remise d'exploitation ou lors de modification en relation avec un numéro BDTA, nous vous remercions de compléter ce formulaire et de nous le retourner.

Indications concernant l'estivage :

No d'exploitation de l'estivage

N	E								
---	---	--	--	--	--	--	--	--	--

No BDTA

--	--	--	--	--	--	--	--

Nom de l'estivage (lieu-dit)

Nom du propriétaire de l'estivage

Nom du berger de l'estivage

Indications actuelles de l'exploitation d'estivage :

Noms et prénoms

Adresse postale

NPA / Localité

Nouvelles indications de l'exploitation d'estivage pour 2022 :

Noms et prénoms

Nom et prénom du responsable administratif (BDTA)

Date de naissance

Adresse postale

NPA / Localité

Adresse postale pour le courrier

Numéro de téléphone

E-mail

Si l'exploitation d'estivage est gérée en association (syndicat ou autre), les signatures de tous les associés doivent figurer sur ce document.

Lieu et date : Signature :

Signature : Signature :

Document à retourner par courrier à :

Office des paiements directs, Route de l'Aurore 1, 2053 Cernier
TÉL. 032 889 37 00 FAX 032 889 37 01 OPDI@ne.ch <http://www.ne.ch/sagr>